

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT MEXANT

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Septembre 2009

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15
Secrétaire de Séance : Rémy VERLHAC

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

La séance du Conseil Municipal s'est déroulée sous la présidence de Mr Jean-Marie FREYSSELINE, Maire

◆ **Programme « Ecole numérique rurale »** - Le dossier de candidature présenté par la Commune n'a pu être retenu compte tenu du nombre important de dossiers déposés auprès de l'Inspection Académique. Cependant la Préfecture et le Conseil Général ayant décidé d'y donner une suite favorable, le Conseil Municipal charge Mr le Maire de transmettre une demande de subvention à Mr le Préfet dans le cadre de la dotation globale d'équipement (DGE) pour un montant de 5.622 € et à Mr le Président du Conseil Général pour un montant de 3.397 €.

◆ Lancement d'une consultation auprès de divers bureaux d'études spécialisés pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (sur les bâtiments groupe scolaire + logement à l'étage, salle polyvalente, Résidence « Dubois ») et diagnostic amiante (sur les bâtiments groupe scolaire, Mairie, salle polyvalente, église, vestiaires stade, parties communes résidence « Dubois »).

◆ Adhésion de la commune au projet « SIG Partagé de la Corrèze » engagé par le Conseil Général : renouvellement de la convention de concession des référentiels IGN pour une durée de 5 ans moyennant une participation financière forfaitaire de 100 €. Ce système permet aux Communes de réaliser des cartes, consulter, gérer et exploiter les quatre référentiel IGN mais également d'accéder aux fichiers fonciers conformément aux préconisations de la CNIL.

◆ **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PMAV)**. Le PMAV est destiné à répondre aux obligations découlant de l'article 2 du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics en référence à la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les prestations du marché signé avec le Bureau d'études V.R.D. Colibris et JACE/ Christophe JERETIE d'un prix global forfaitaire de 2.981,82 € hors taxe ; soit 3.566,25 € TTC, comportent les éléments suivants :

- ✓ un état des lieux diagnostic des voies et des espaces publics de la commune vis-à-vis de l'accessibilité,
- ✓ une synthèse cartographique de ce diagnostic,
- ✓ une proposition de priorités de traitement des voies par axes,
- ✓ un chiffrage par axe,
- ✓ des mesures complémentaires concernant les recommandations, la formation, la communication, l'entretien et l'exploitation de la voirie, le stationnement ...

Pour aider à financer ce programme le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention départementale au titre des « Constructions Publiques Etudes et équipements communaux divers » de 745,00 € (25 % du coût hors taxe).

◆ Le Conseil Municipal approuve la convention de groupement de commande passée avec les Communes de Cornil, Laguenne et Ste Fortunade, confie la coordination du groupement de commande à Mr le Maire de Cornil, désigne Mr Jean-Marie FREYSSÉLINE, Maire et Patrick BORDAS, Maire-Adjoint, comme membres titulaire et suppléant de la Commission d'ouverture des plis.

◆ **Demande du gérant de la SCI Collonges et de Mr Jacques BUSSIERES d'intégrer la voirie de leur lotissement dans le domaine public.** Avis favorable du Conseil Municipal sous réserve que tous les lots soient bâtis, les constructions achevées avec certificat de conformité, la voirie et les trottoirs éventuels en bon état. Le classement sera effectué après enquête publique.

◆ **Mise aux normes de la signalisation verticale sur l'ensemble du territoire de la Commune :** le Conseil Municipal charge la commission ad hoc d'étudier les trois propositions reçues et de rendre compte de ses conclusions lors de la prochaine réunion.

◆ **Projet de réalisation d'un giratoire à la Croix de la Chapelle :** avant de le matérialiser par des plots la DDEA doit affiner la situation par rapport à la réalité du terrain et essaie de trouver une solution évitant une emprise sur terrain privé.

◆ **Rectification de l'Acte de vente Commune de St Mexant/Bernard DUFOUR** signé le 23 Novembre 2007 en l'étude « SCP Catherine DUBOIS-SALLON, Emmanuelle MARLIAC, Jean-Loup SALLON » : rajout de la parcelle qui avait omise cadastrée section A n° 879 d'une contenance de 10 ca au profit de Mr DUFOUR .

◆ **Approbation du rapport annuel du Syndicat des Eaux du Maumont.** Après présentation au Conseil Municipal, ce document a été mis à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

◆ **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**
Chaque transfert de compétences entre les Communes et la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze donne lieu à une réévaluation des charges. La prise de compétence Ordures ménagères et tourisme a donc entraîné la réunion de cette commission intercommunautaire. L'ensemble des Communes doit fournir les éléments financiers permettant au bureau d'étude de proposer les nouvelles bases de transfert des charges.

◆ **Programme d'aménagement du bourg :** lancement de la consultation de divers bureaux d'étude en vue de la réalisation d'une étude préalable comprenant un diagnostic général de la Commune et la réalisation d'un plan de référence.

◆ Suite à diverses modifications apportées sur les installations de chauffage il y lieu de réactualiser les termes du contrat d'assistance technique et d'entretien avec GDF SUEZ ENERGIE SERVICES prise en son nom commercial COFELY. Avis Favorable du Conseil Municipal.

◆ **Le Point sur les travaux de voirie et bâtiment en cours :**

✓ **Aménagement des Voies Communales Lagorce/Le Verdier/ Le Mont Cordil :** programme en cours d'achèvement ; la réception des travaux aura lieu début octobre prochain.

✓ **Travaux sur divers bâtiments communaux** exécutés par le personnel du service technique et les 4 agents recrutés durant l'été : Bascule publique (605,91 € TTC), groupe scolaire (2079,51 € TTC), Salle polyvalente (112,04 € TTC), Four communal (230,78 € TTC), Résidence « Dubois » (176,50 € TTC).

✓ **Rénovation du séchoir dans le bourg** : travaux effectués dans l'ensemble par des bénévoles à l'initiative de la section toponymie du Foyer Culturel et Sportif. (1.000,00 € TTC).

◆ **Dispositif de lutte « Pandémie Grippe A (H1N1)** : la Directrice de l'école nous ayant communiqué la circulaire du Rectorat concernant le dispositif à mettre en place à l'école, nous avons diffusé au personnel communal le jour de la rentrée une note de service reprenant les directives à appliquer à la cantine et à la garderie dont la responsabilité incombe à la Mairie.

Achat de masques, serviettes à jeter, poubelles fermées, distributeurs de papier, etc ... représentant une dépense supplémentaire non négligeable.

◆ **Arrêt Bus Les Plantades/l'Eau Grande**

Constatant la dangerosité de cet emplacement où une dizaine d'enfants sont pris en charge, la municipalité a demandé un avis au Services des Transports du Conseil Général, compétents en la matière. Il a été décidé de supprimer cet arrêt et de le transférer aux arrêts de l'Evêché ou de la Croix de la Chapelle.

◆ **Rentrée des classes :**

L'effectif est de 140 élèves répartis en 6 classes .

La cantine accueille entre 105 et 130 enfants chaque jour ; 2 services se succèdent en adéquation avec les heures de soutien.

La garderie fonctionne le matin (de 7 h à 8 h 35) et le soir (16 h 30 à 18 h 30) ; entre 40 et 50 enfants la fréquentent.

◆ **Site internet**

Le « Réseau des Communes » a contacté la municipalité pour proposer ses services au même titre que pour plusieurs communes voisines.

S'en suivront des débats au sein de la commission communication qui remettra ses conclusions lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Maire,

Jean-Marie FREYSSELINE